

"Vivre avec le Sommet" dans 30 jours d'Europe (juin 1972)

Légende: Dans un article paru en juin 1972 dans le mensuel 30 jours d'Europe, Ferdinando Riccardi, journaliste à l'Agence Europe, défend, face à la méfiance de certains, l'opportunité des Conférences européennes au sommet. Selon lui, seul le «sommet», en tant qu'instance non communautaire et grâce à l'absence de bornes dont il bénéficie, peut élargir les pouvoirs, les responsabilités et le champ d'activité de la Communauté et définir ainsi les orientations futures de l'intégration européenne.

Source: 30 jours d'Europe. dir. de publ. Fontaine, François ; RRéd. Chef Chastenot, Antoine. Juin 1972, n° 167. Paris: Service d'information des Communautés européennes. "Vivre avec le Sommet", auteur:Riccardi, Ferdinando , p. 7-9.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL: http://www.cvce.eu/obj/vivre_avec_le_sommet_dans_30_jours_d_europe_juin_1972-fr-7563613e-b0ca-49a0-aaa9-494c32e405e4.html

Date de dernière mise à jour: 13/08/2015

Vivre avec le Sommet

«La Communauté doit apprendre à vivre avec le Sommet», avait déclaré M. Mansholt pour sa première conférence de presse en tant que président de la Commission européenne. Il répondait ainsi indirectement à certains *puristes* de l'idée européenne offusqués par le risque de voir certaines orientations de l'intégration définies par un organe inter-étatique non explicitement prévu par les Traités de Rome. M. Mansholt avait ajouté que l'on peut même considérer comme un élément positif la séparation entre la réunion au «Sommet» et les sessions officielles des Institutions communautaires, car de cette manière les délibérations des chefs d'État ou de Gouvernement ne sont pas enfermées dans les limites des compétences formellement attribuées aux Communautés.

Aucun État de la Communauté ne pourra écarter, avait-il observé, un sujet quelconque du débat, en objectant l'incompétence communautaire. Quand l'on sait à quel point l'évolution de la société, de la situation mondiale et de l'Europe elle-même ont porté au premier plan plusieurs «urgences» qui ne pouvaient pas être prévues par les auteurs des Traités de Rome, on comprend la portée et la signification de cette absence de bornes dont le «Sommet» bénéficie.

De plus, seul le «Sommet» pourra élargir les pouvoirs, les responsabilités et le champ d'activité des Communautés, afin d'éviter, justement, que le sens de l'intégration européenne ne soit dénaturé en situant en dehors des procédures communautaires une partie trop importante de ce qui aujourd'hui est peut-être l'essentiel.

Les citoyens d'Europe doivent donc apprendre à vivre avec le «Sommet». Même pour l'opinion publique, sur le plan psychologique, il n'est pas inopportun que, de temps en temps, les autorités les plus élevées des pays européens — chefs d'État ou de Gouvernement, selon les Constitutions respectives — s'occupent personnellement et directement de l'intégration de l'Europe. Il faudra bien entendu veiller à ce que le «Sommet» ne remplace pas les Institutions dans les décisions qui leur reviennent, et qu'il ne dénature pas l'esprit des Traités en confiant à d'autres organismes les responsabilités nouvelles découlant de l'évolution du monde et de la société. Mais pourquoi se méfier *a priori*? C'est aux résultats que l'on juge les initiatives nouvelles. Et si l'on songe dans quelles conditions le «Sommet» de 1969 avait pratiquement pris dans ses bras une Communauté chancelante, incertaine de son avenir, pas encore convaincue de devoir s'élargir et de pouvoir s'engager sur la voie inconnue de l'Union économique et monétaire, et si l'on examine dans quelle mesure le programme de La Haye a été réalisé... Mais, au juste, dans quelle mesure a-t-il été réalisé? A-t-on jamais pensé à évaluer l'efficacité du «Sommet» de 1969 à la lumière des réalisations qui l'ont suivi?

Les réalisations du dernier «Sommet»

D'un Sommet à l'autre; entre les deux, 22 mois de vie européenne. Le communiqué de La Haye du 2 décembre 1969 contient 16 points, dont les premiers réaffirment les buts de l'intégration et la volonté politique unanime de la réaliser, et les autres indiquent un certain nombre d'objectifs précis:

— *élargissement de la Communauté*. Faut-il rappeler que les procédures de ratification sont en cours, et qu'au premier janvier 1973 le Royaume-Uni, l'Irlande, la Norvège et le Danemark feront partie du Marché commun? Et qu'ils participeront d'ailleurs au prochain «Sommet»?

— *autonomie financière de la Communauté*. Les mécanismes des ressources propres ont été mis en place, et le calendrier pour l'autonomie progressive intégrale (avec transfert de ressources des États à la Communauté) est défini; parallèlement, les compétences budgétaires du Parlement européen ont fait l'objet d'une première extension.

— *plan par étapes devant aboutir à l'Union économique et monétaire*. Approuvé en février 1971, ce plan a résisté aux tempêtes monétaires de l'an dernier, et depuis le 24 avril de cette année, la Communauté dispose d'un système propre de change et d'intervention sur les marchés monétaires. Les procédures de coordination des politiques conjoncturelles ont été en même temps renforcées.

— *Université européenne*, L'Institut Universitaire de Florence ne correspond certes pas exactement aux projets initiaux; mais du moins, il existe, car la Convention portant création de cet Institut a été récemment souscrite par les «Six».

— *réforme du Fonds Social Européen*. Le mois dernier, le Fonds Social rénové est entré en fonction.

Voilà cinq objectifs, dont quelques-uns paraissaient à l'époque presque utopiques, qui ont ainsi été atteints.

Les résultats sont moins significatifs là où le communiqué de La Haye indiquait les objectifs de manière plus approximative. Election du Parlement européen au suffrage universel? *Le problème du mode d'élections directes continuera à être examiné par le Conseil*, indique simplement le communiqué. Eh bien, l'examen continue... Coopération scientifique et technologique? Les chefs d'État ou des gouvernements avaient *réaffirmé leur volonté de poursuivre plus intensément l'activité de la Communauté, en vue de coordonner et d'encourager la recherche et le développement*. Jusqu'à présent, cette intensification s'est surtout traduite dans l'augmentation du nombre des groupes de travail...

On constate, en définitive, qu'aucun des États de la Communauté ne s'est dérobé aux engagements qui résultaient de manière claire et explicite du communiqué de La Haye, bien que l'un ou l'autre des objectifs indiqués soit apparu à l'époque quelque peu chimérique à plus d'un observateur. Comment ne pas en conclure que les «Sommet» sont précieux dans la mesure où ils aboutissent à des engagements fermes, exprimés en termes simples et sans équivoque?

Les tâches du Sommet d'octobre

On ne doit cependant pas trop simplifier. La recette optimale pour un «Sommet» réussi semble être représentée par un cocktail savant d'orientations générales et de décisions plus limitées mais précises.

Les thèmes du «Sommet» d'octobre prochain étant la place de la Communauté dans le monde, son développement institutionnel, la réalisation de l'Union économique et monétaire et le progrès social, on ne peut pas s'attendre à des décisions détaillées sur l'ensemble de ces points. Ce ne serait pas possible. Ce ne serait pas la tâche d'une réunion de ce genre.

Les dix chefs d'État ou de Gouvernement devraient dégager des orientations communes ou convergentes sur le sens et le contenu de l'intégration et de l'action européennes dans les domaines cités: autonomie de l'Europe et partnership avec les États-Unis; responsabilités à l'égard du Tiers Monde; volonté de respecter l'échéance de 1980 pour la monnaie européenne et ce qu'elle implique; renforcement des Institutions, afin que leurs pouvoirs correspondent au contenu élargi des responsabilités communautaires; démocratisation de la Communauté, c'est-à-dire l'établissement d'un contrôle démocratique européen sur les activités qui échappent progressivement au contrôle parlementaire national. Il ne sera pas toujours facile de définir des orientations communes sur tous ces points, car ce n'est un mystère pour personne — ni d'ailleurs un scandale — que les doctrines et les positions de départ des «Dix» ne coïncident pas toujours. Faire l'Europe ensemble, signifie aussi savoir céder un peu...

Des mesures concrètes

Les grandes orientations devront être accompagnées de quelques mesures précises et concrètes, spectaculaires si possible et significatives en tout cas. M. Mansholt en avait indiqué récemment quelques-unes visant essentiellement la «prise de conscience», pour le citoyen européen, de son appartenance à un ensemble unique: la suppression de tous les contrôles personnels aux frontières intracommunautaires, le libre accès à toutes les possibilités de formation et d'étude existant en Europe, l'octroi de droits électoraux au niveau communal à tous les ressortissants communautaires dans le lieu de résidence.

Les autres principaux objectifs immédiats pourraient être:

— la création du Fonds européen de coopération monétaire;

- la fixation d'une échéance impérative pour les élections européennes;
- l'instauration de relations institutionnelles permanentes entre la Communauté et les États-Unis.

Mais chacun, au gré de ses vœux et de son inspiration, peut en ajouter d'autres; quatre mois nous séparent encore de la réunion de Paris, et il est réconfortant de rêver et de se battre pour que ces rêves se réalisent.

Ferdinando RICCARDI